DEPARTEMENT Haute-Saône

Commune de MONTESSAUX 70270 24. Le Bourg 70270 MONTESSAUX

Tél. – Fax: 03.84.63.32.58

E-mail: mairie.montessaux@orange.fr

Commune de MONTESSAUX Extrait des délibérations Conseil Municipal du jeudi 16 mars 2023

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le vendredi 01 mars 2023 pour la session ordinaire du jeudi 16 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois le Jeudi 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René DEMANGE, Maire,

<u>Etaient Présents</u>: Mrs René DEMANGE, Raphaël CARRIERE, Frank COPPE, Edouard MICHELIN, Pascal JEANNEY, Éric GEORGY, Mmes Françoise JUIF, Virginie TORTISSIER, Céline BLONDÉ.

Absents excusés : néant,

Absents non excusés: néant,



Madame Virginie TORTISSIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur principal.

Le Maire présente l'ensemble des écritures comptable et pièces se rapportant au budget primitif du service eau de l'exercice 2022

Il présente le Compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2022, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraient régulières et suffisamment justifiées,

Sur cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve et vote le compte de gestion du trésorier municipal du budget du service eau M14 de l'année 2022.
- -Dit que le compte de gestion voté et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

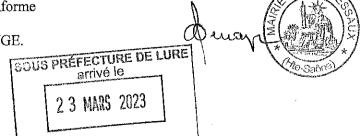
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

René DEMANGE.



Acte rendu exécutoire par Rehé-DEMANGE, Maire, compte tenu, de la transmission en sous-préfecture Le 22 mars 2023.

Pour copie conforme